



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la MRC de Deux-Montagnes adoptera, lors de l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2018, un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés – MRC de Deux-Montagnes.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le but du règlement est de préciser les règles d'après-mandat pour le directeur général et secrétaire-trésorier en s'inspirant de la recommandation n° 55 de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC).

Prenez avis que le règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Deux-Montagnes est disponible au bureau de la Directrice générale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Deux-Montagnes entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Eustache, ce 5 décembre 2018

La Directrice générale,

Nicole Loiselle, Urb.